

Paris, le 13 janvier 2011

Le directeur chargé des archives de France

à

Service interministériel des Archives de France

Mesdames les directrices des services des Archives nationales

Mesdames et Messieurs les directeurs d'archives départementales

sous couvert de Mesdames et Messieurs les présidents des conseils généraux

Mesdames et Messieurs les archivistes communaux sous couvert de Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les archivistes régionaux sous couvert de Mesdames et Messieurs les présidents des conseils régionaux

Michel Jacobson

01 40 27 62 64

**Note d'information DGP/SIAF/2010/024** relative à la transformation du SEDA (standard d'échange de données pour l'archivage version 0.2) au format EAD (Description archivistique encodée, version de 2002).

Annexes :

a) un tableau de correspondances entre les éléments et attributs du SEDA et ceux de l'EAD

b) une feuille de style pouvant être utilisée pour transformer un fichier au format du SEDA en un fichier valide et bien formé au format EAD

Durant ces dernières années, deux chantiers d'envergure ont été impulsés par les Archives de France, concernant la gestion électronique des documents d'archives.

Le premier visait à intégrer dans la pratique des services d'archives la description archivistique encodée (DTD EAD dans sa version de 2002) tant pour les nouveaux instruments de recherche produits que pour les anciens (rétroconversion). Ce choix stratégique d'un format d'échanges (pour l'exportation et l'importation dans les systèmes d'information) ouvert et standardisé permettait l'interopérabilité et la pérennité de ces nouveaux types d'instruments de recherche électroniques. Toutefois cette DTD s'appliquait de fait à la description structurée de fonds d'archives « traditionnels », dans leur très grande majorité sur support papier, même si certains d'entre eux ont fait par ailleurs l'objet d'opérations massives de numérisation.

Le second chantier portait sur la gestion et la description des archives numériques dès leur production avec l'élaboration une fois encore d'un format d'échange<sup>1</sup> permettant l'interopérabilité entre un service d'archives et ses différents partenaires lors des opérations de transfert, d'éliminations voire de communication ou de restitution. Il s'agissait de définir les messages échangés à l'occasion de ces transactions (qui demande ? à quelle date ? à qui ? quelle est la réponse apportée ?...) et la description des archives dont on proposait le transfert, l'élimination, la consultation ou la restitution. Le choix effectué pour la description était conforme à la norme de description des documents d'archives (Isad-G) mais ne pouvait s'exprimer directement suivant la DTD EAD pour plusieurs raisons : choix d'élaborer un schéma XML, très majoritairement choisi après la première période des DTD (contrôles plus précis), éléments et attributs supplémentaires à intégrer en raison de la spécificité du traitement des documents d'archives numériques (métadonnées techniques notamment, mais également métadonnées liées à l'intégrité, à la traçabilité....).

Il devenait par conséquent nécessaire de permettre une transformation de ce format d'échange vers la DTD EAD de manière à ce que les systèmes d'information puissent automatiquement exporter au format EAD les éléments de description archivistiques et documentaires portés par le format du SEDA, tandis que les informations spécifiques au numérique seront eux intégrés dans les bases de connaissance (référentiels, bases de données) des plateformes d'archivage numérique. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'à terme ce sera le même outil documentaire qui permettra de rechercher des archives papier et des archives numériques conservées par le même service.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous informer de l'achèvement de ce travail avec la mise en ligne d'une documentation sur les correspondances existantes entre les éléments du SEDA (Standard d'Échange de Données pour l'Archivage) et ceux de l'EAD (Description archivistique encodée).

---

<sup>1</sup>Standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA). Voir l'instruction DGP/SIAF/2010/002 du 15 février 2010 relative à la nouvelle version du standard d'échange de données pour l'archivage : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3559>

Le but de ce travail était de spécifier les règles de transposition du schéma « Archive » du SEDA en un instrument de recherche au format EAD. Pour cela, les Archives de France se sont appuyées sur un premier travail de mise en correspondance de ces éléments qui avait été publié dans la documentation relative à la première version (0.1) du SEDA<sup>2</sup>. Cette première base a été revue pour prendre en compte la nouvelle version du SEDA (0.2) et a été enrichie à la suite des remarques formulées par plusieurs services d'archives ainsi que par plusieurs éditeurs de logiciels d'archives.

Vous trouverez, ci-joint, une table de l'ensemble des correspondances entre les éléments du SEDA et ceux de l'EAD. Celles-ci sont par ailleurs traduites en langage XSLT dans une feuille de style qui pourra être utilisée pour transformer automatiquement un fichier au format du SEDA en un fichier au format EAD.

La table présente dans la première colonne de gauche la liste des éléments et des attributs définis dans le schéma XML « Archive » du SEDA et dans les colonnes de droite leur équivalence en EAD. Cependant afin de faciliter sa lecture, l'ordre des éléments suit la structure d'un fichier EAD, organisé en quatre grandes parties:

1. la page de titres (En-tête, balise <eadheader/>);
2. l'élément racine (Description archivistique, balise <archdesc/>);
3. le corps de l'instrument (Description des sous-composants, balise <dsc/>);
4. une quatrième partie donne les éléments d'indexation qui peuvent être mis en œuvre à tous les niveaux de description en EAD.

Le caractère « / » issu de la syntaxe X-Path, a été employé dans les noms des éléments pour exprimer la notion *filis de...* et permettre de désigner des emplacements précis dans la structure de l'arborescence XML.

Les possibilités de précisions offertes par l'EAD en matière de description archivistique étant plus importantes que ce que propose le schéma « Archive » du SEDA, il existe un grand nombre de balises EAD sans équivalence. De ce fait, seuls les éléments obligatoires de l'EAD ont été ajoutés au programme de transformation afin de produire un document syntaxiquement valide même si ces éléments sont vides. En particulier l'en-tête EAD produite par cette transformation ne comportera que des éléments vides qu'il conviendra de renseigner d'une autre manière avec une autre source d'information que celle de la partie « Archive » d'un message du SEDA. Dans les tableaux, seuls les éléments de la page de titre ont été donnés pour en faciliter la lecture. Pour se figurer pleinement l'absence d'équivalence, il est recommandé de se reporter à la traduction française du dictionnaire des balises EAD<sup>3</sup> qui les répertorie et les décrit.

Dans le sens inverse, quelques balises du SEDA n'ont pas d'équivalents exacts en EAD. Pour certaines d'entre elles, nous proposons de regrouper leurs données dans des balises « Autres données descriptives » <odd>. L'emploi de <odd> a été privilégié par rapport à l'élément <note> parce qu'il est plus précis et que l'on peut lui définir un plus grand nombre d'attributs.

---

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante : [http://references.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/archives\\_echanges\\_v0-1\\_description\\_standard\\_v1-0-english.pdf](http://references.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/archives_echanges_v0-1_description_standard_v1-0-english.pdf)

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1066>

Il est à noter que la définition du type « ID » n'étant pas strictement identique dans le langage des DTD et dans celui des schémas XML, il s'ensuit que certains identifiants du SEDA ne peuvent être transposés littéralement en EAD. Par exemple, le premier caractère d'un attribut de ce type peut commencer par un chiffre dans le SEDA alors que cela est interdit en EAD.

Enfin, après les observations de quelques services d'archives territoriaux<sup>4</sup>, un certain nombre d'ajustements ont été apportés aux tableaux de correspondances et à la feuille de style:

- Le traitement de l'élément « Document » du SEDA (balise <Document/>) a été redéfini. Ainsi a-t-on décidé de lui donner comme correspondant l'élément « Composant » de l'EAD (balise <c/>) sans en préciser le niveau.
- A l'intérieur de ce « Composant », un élément « Identification et description » (balise <did/>) contient un sous-élément « Intitulé » (balise <unittitle/>) et un autre sous-élément « Identifiant » (balise <unitid/>) prenant respectivement les valeurs trouvées dans l'attribut @filename de la « Pièce attachée » (balise <Attachment/> du SEDA) et dans l'élément « Identification » (balise <Identification> du SEDA).
- L'attribut @uri de la « Pièce attachée » est transformé en attribut @href de l'élément EAD « Objet archivistique numérique » (balise <dao/>) et l'attribut @format est transformé en l'élément EAD « Caractéristiques matérielles et contraintes techniques » (balise <phystech/>).
- Il a finalement été choisi de pousser la description des instruments de recherche jusqu'au niveau le plus fin du SEDA (la pièce attachée) afin de ne perdre aucune information, la lisibilité de l'instrument de recherche pouvant alors être paramétré par les outils de publication en fonction du choix des informations à afficher.

La table de correspondances tout comme la feuille de styles correspondent à une première étape de traitement qu'il sera sans doute nécessaire de compléter. L'expertise et l'expérience de chacun seront en conséquence très précieuses pour affiner ce processus de conversion afin qu'il soit applicable et adapté au plus grand nombre.

Le directeur

Hervé LEMOINE

---

<sup>4</sup> Le 8 juin 2010, les Archives de France ont organisé une réunion afin de recueillir une première série de commentaires de quelques services implémentant ou projetant d'implémenter le SEDA. Participaient à la réunion des représentants du Conseil général du Finistère (service informatique et archives départementales), archives départementales de l'Aube, de la Haute-Garonne, de la Loire et des Yvelines.